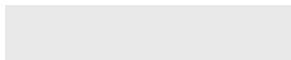


Bulletin de candidature

- ▶ M. M^{me} ▶ Nom et prénom
- ▶ Date de naissance Âge Sexe F M
- ▶ Je propose ma candidature en tant que Habitant(e) Commerçant(e) Association
- ▶ Adresse
- ▶ Tél. portable : Fixe :
- Adresse mail :

se porte candidat(e) pour être membre du Conseil de Quartier auquel mon lieu de résidence est rattaché :

- ▶ *Cocher parmi les 10 quartiers :* Boucicaud, Verrerie, Champ Fleuri Citadelle, Garibaldi, Laënnec
 Saint-Laurent Clair Logis, Coubertin, Saint-Gobain Plateau Saint-Jean Les Charreaux
 Centre-ville Bellevue Saint-Jean des Vignes Saint-Cosme
- ▶ Quelles sont vos motivations pour intégrer votre Conseil de Quartier ?
-
-

Le Signature 

J'AI ENTRE 16 ET 18 ANS, MON REPRÉSENTANT LÉGAL M' AUTORISE À ÊTRE CANDIDAT AU CONSEIL DE MON QUARTIER :

AUTORISATION PARENTALE

- ▶ Je soussigné(e) M. et M^{me}
- ▶ Représentant légal, demeurant à :
- ▶ Tél. portable : Fixe :
- Adresse mail :

Autorise mon enfant à être candidat au Conseil de Quartier (indiquer le quartier)

.....

- ▶ Remarques particulières :
-

Le
Signature (précédée de la mention « *Lu et approuvé* ») 

Les informations collectées seront à l'usage exclusif de la municipalité dans une démarche d'information.

COMMENT PARTICIPER ?

Les bulletins de candidatures pour les Conseils de Quartier sont à remplir dès à présent et à retourner avant **le 13 novembre 2020** à l'adresse postale suivante : Mairie de Chalon-sur-Saône (Service Démocratie Locale) - CS 70092 - 71321 Chalon-sur-Saône Cedex ou à l'adresse mail suivante : democratie.locale@chalonsursaone.fr / ou à déposer à l'accueil de la Mairie dans une urne prévue à cet effet. Des bulletins de candidature sont également disponibles à l'Espace Jeunesse et dans les lieux publics.

Vous pouvez également imprimer/remplir votre bulletin de candidature sur le site internet de la Ville : www.chalon.fr.


APPEL À PARTICIPATION



BOUCICAUD, VERRERIE, CHAMP FLEURI
CITADELLE, GARIBALDI, LAËNNEC
SAINT-LAURENT
CLAIR LOGIS, COUBERTIN, SAINT-GOBAIN
PLATEAU SAINT-JEAN
LES CHARREAUX
CENTRE-VILLE
BELLEVUE
SAINT-JEAN DES VIGNES
SAINT-COSME

CONSEIL de quartier

© Ville de Chalon-sur-Saône - Septembre 2020 / Illustration : Lipsium

PLUS D'INFOS
Service Démocratie Locale : 03 85 90 52 55 - www.chalon.fr
 vos instances citoyennes à chalon sur saône

CONSEIL DE QUARTIER 
Chalon sur Saône

La vie d'une cité se bâtit avec toutes les bonnes volontés.

Nous nous sommes engagés à associer la population aux projets qui impactent son quotidien. Parmi les différentes instances existantes, les conseils de quartiers sont des lieux d'échanges, de propositions et de constructions devenus indispensables à la bonne évolution de notre ville.

Ils permettent aux habitants, commerçants et acteurs associatifs de chaque quartier de s'impliquer et d'apporter leur contribution aux projets d'amélioration de leur cadre de vie. Les conseils de quartier sont également des espaces de dialogue où les membres peuvent échanger avec les élus sur les questions qui les concernent. Cela nous permet souvent de trouver des solutions à des problèmes qui, sans cette instance, n'auraient peut-être pas été identifiés.

Je tiens ici à féliciter et à remercier chaleureusement celles et ceux qui se sont impliqués dans les précédents conseils de quartier pour leur implication constructive.

Aujourd'hui, nous devons procéder au renouvellement de ces instances. C'est pourquoi je vous invite nombreuses et nombreux à proposer votre candidature pour ce nouveau mandat qui débutera en janvier 2021 pour une année complète.

C'est un engagement au service de la vie quotidienne des habitants de votre quartier, un engagement au service de Chalon, notre bien commun.

Ensemble, faisons vivre la démocratie locale !

Gilles PLATRET
Maire de Chalon-sur-Saône



10 CONSEILS DE QUARTIER

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. Boucicaut, Verrerie, Champ Fleuri | 5. Plateau Saint-Jean |
| 2. Citadelle, Garibaldi, Laënnec | 6. Les Charreaux |
| 3. Saint-Laurent | 7. Centre-ville |
| 4. Clair Logis, Coubertin, Saint-Gobain | 8. Bellevue |
| | 9. Saint-Jean des Vignes |
| | 10. Saint-Cosme |

Mise en place : à partir de janvier 2021.

Durée du mandat : 2 ans.

Composition par Conseil de quartier : 12 personnes (habitants / commerçants / acteurs associatifs) âgées de plus de 16 ans et + un élu du quartier.

Fonctionnement : les membres se réuniront une fois tous les deux mois à minima, hors périodes de vacances scolaires, en début de soirée, dans une salle municipale de leur quartier.

Rôle :

- Favoriser l'échange entre les habitants et les acteurs locaux, mais aussi le dialogue avec la Ville ;
- Sensibiliser aux valeurs et à l'engagement citoyen ;
- Permettre de s'impliquer dans la vie de sa ville et de son quartier en participant à des activités et en s'investissant dans des projets pour améliorer la vie des Chalonnais.

